



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adoptera, lors de la séance du 3 février 2026, le Règlement no 48-26 décrétant une dépense de 2 262 208 \$ et un emprunt de 2 272 208 \$ pour la réfection des avenues de la Rivière et des Érables;

QU'un projet de règlement a été déposé et présenté, et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 27 janvier 2026;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 28 janvier 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Lavoie".

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe